

Contacts Enedis & informations

■ Accueil Agence Producteurs :

0969 32 18 00 (appel non surtaxé)

Pour la gestion de votre contrat CRAE et la facturation Enedis

■ Accueil Dépannage Enedis Producteurs :

0970 81 85 43 (appel non surtaxé)

■ Site internet : enedis.fr

Téléchargez gratuitement l'appli mobile « Enedis à mes côtés » (depuis l'App. Store, Google Play et Windows Store)

■ Votre installation intérieure en toute sécurité :

[Enedis.fr/sites/default/files/Enedis_utiliser_mon_installation_interieure_en_toute_securite.pdf](http://enedis.fr/sites/default/files/Enedis_utiliser_mon_installation_interieure_en_toute_securite.pdf)

■ L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : ademe.fr

■ La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : cre.fr

GLOSSAIRE

ACHETEUR

L'acheteur établit avec vous un contrat d'achat en vue d'acheter l'énergie produite et injectée sur le réseau. Soit il est soumis à l'Obligation d'Achat, dont le tarif est réglementé (EDF Obligation d'Achat ou Acheteur Agréé), soit il intervient sur le marché libre et décide lui-même du tarif d'achat.

COMPTEUR

Dispositif d'enregistrement des volumes d'électricité injectés sur le réseau ou consommés par l'installation intérieure.

MISE EN SERVICE

Intervention d'Enedis autorisant l'injection de l'électricité au réseau par le raccordement. Elle nécessite la fourniture d'un certificat de conformité visé par le CONSUEL.

RACCORDEMENT

Liaison physique au réseau comportant un coffret, un câble de branchement et un tableau de comptage (compteur(s) + disjoncteur).

TARIF D'ACHAT

Prix auquel est achetée l'électricité produite, à vérifier auprès de votre Acheteur.

TURPE

Le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité) est le tarif payé par tous les utilisateurs des réseaux publics de distribution. Ce tarif est fixé par les pouvoirs publics. Pour les producteurs dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA et qui injectent la totalité de la production sur le réseau, il comporte la composante de gestion de la clientèle et la composante de comptage.

Enedis, l'électricité en réseau

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



[enedis.officiel](https://www.facebook.com/enedis.officiel)



[@enedis](https://twitter.com/enedis)



[enedis.officiel](https://www.youtube.com/enedis.officiel)

**Enedis - Tour Enedis, 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense**

SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros -
R.C.S. Nanterre 444 608 442

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

**La production électrique
& vous avec le nouveau
compteur Linky**

Vous êtes producteur d'électricité raccordé
au Réseau Public de Distribution Enedis

Puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Gérer votre contrat avec Enedis

Le **CRAE** (Contrat de Raccordement, d'Accès au réseau et d'Exploitation) a pris effet à la date de sa signature, par vous ou votre mandataire.

Ce contrat est obligatoire pour pouvoir injecter sur le réseau de distribution électrique.

NOS ENGAGEMENTS RESPECTIFS :

Enedis

- **relève les compteurs*** de l'installation de production (en même temps que celui de la consommation) deux fois par an ;
- **publie les données de comptage** ;
- **assure la disponibilité et la qualité du réseau** pour l'injection de l'énergie produite.

Vous, Client Producteur

- vous acquittez auprès d'Enedis **des charges d'utilisation du réseau fixées par le TURPE*** ;
- veillez à **maintenir votre installation en bon état de fonctionnement** (limitation des perturbations générées, conformité des équipements...);
- informez Enedis de **toute évolution relative aux données contractualisées dans les conditions particulières de votre CRAE** (changement d'interlocuteur, augmentation de puissance...).

Vendre votre production d'énergie

L'**acheteur*** est en charge du contrat d'achat de l'électricité produite et injectée sur le réseau.

À la date indiquée dans votre contrat d'achat, vous lui adressez des factures correspondant à l'énergie injectée sur le réseau par votre installation. Ces factures peuvent donc nécessiter une relève par vos soins des données de comptage (les dates des relevés réalisés par Enedis ne coïncident généralement pas avec les dates de facturation de votre acheteur).

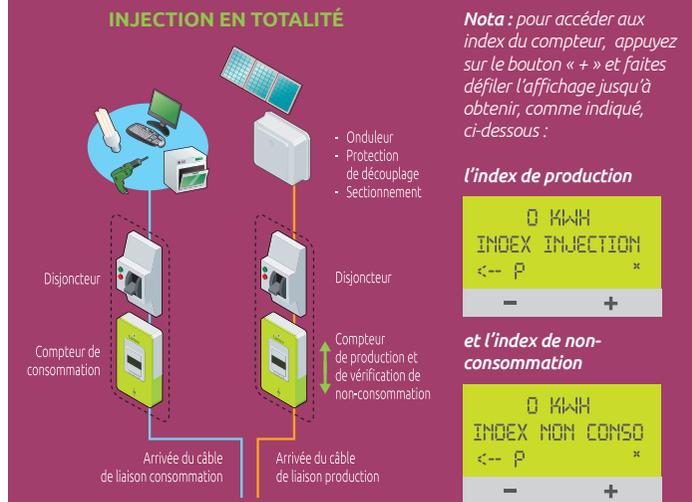
Si la facture est conforme, l'acheteur vous règle la production dans un délai contractuel défini dans les conditions particulières du contrat d'achat.



* Voir glossaire

Comprendre votre installation de production et relever vos index

Si vous avez opté pour un **contrat de vente en totalité**, vous disposez d'un compteur de production (et éventuellement d'un compteur pour votre consommation sur le même site). Vous pouvez relever les index de production et de non-consommation, pour l'établissement de votre facture.



Si vous avez opté pour un **contrat de vente en surplus**, vous disposez d'un unique compteur. Vous pouvez relever l'index de production pour l'établissement de votre facture.



Chaque année, pour les charges qui ne seraient pas couvertes par le contrat signé avec votre fournisseur d'électricité, une facture spécifique vous est envoyée par Enedis au mois anniversaire de votre mise en service, à régler par prélèvement automatique.

